

Ville de Port-de-Bouc

Conseil Municipal du 16 novembre 2017

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 h 00, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI, Maire de Port de Bouc.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

22 présents : FERNANDEZ-PÉDINIELLI Patricia, SANTORU-JOLY Evelyne, DEPAGNE Marc, CERBONI Rosalba, BELSOLA Laurent, MALARET Monique, PHILIPPE Louis, SIRAT Boulenouar, GIORGETTI René, SANTIAGO Michel, NOUGUE Alain, TORRES Christian, GALLINA Martine, MULLER Martine, DI CESARE Stéphanie, TALBI Mehdi, MICHEL Christiane, BERNEX Claude, PINET Gérald, REBBADJ Saler, PEPE Virginie, DIDERO Stéphane.

10 Absents avec procuration : GUIRAMAND Patrick, CHAPELLE Patrice, LADJAL Mériem, DOMINI Chérifa, SAADAOUI Amar,

DINI Manon, NGUYEN Jean-Louis, LOUDIYI Fatima, TETIENNE-CASANO Corinne, GIANNANTONI Jean-Christophe.

Absente : GIOVANELLI Béatrice

Le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

Madame le Maire désigne comme **secrétaire de séance** **Monsieur Louis PHILIPPE**, qui accepte de prendre cette responsabilité.

-*-*-*-*-*-*-*

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2017

Mme le Maire.- Avez-vous des remarques à formuler sur le compte rendu du dernier Conseil Municipal ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

Qui vote pour ? La majorité, le Groupe de Madame Pèpe, Monsieur Pinet

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Le Groupe de Monsieur Didero et Monsieur Bernex

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2017 est approuvé à la majorité + le Groupe de Madame Pèpe + Monsieur Pinet - Abstention du Groupe de Monsieur Didero et de Monsieur BERNEX

Mme le Maire.- Nous n'avons pas de questions diverses. Je vous donnerai une information en fin de conseil municipal pour faire le suivi sur les chats.

M. BERNEX.- C'est vachement important.

Mme le Maire.- À partir du moment où il y a une préoccupation elle doit être collective.

1/ VERSEMENTS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATION 2017

Rapporteur : Monsieur Laurent BELSOLA (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Il y a les 800.00 euros de la fanfare dont les membres défilent de plus en plus dans des villes différentes parce qu'ils sont sollicités. Ils veulent changer de drapeau pour bien le porter haut et fort.

Il y a également la subvention proposée en faveur de l'amicale des sapeurs-pompiers et celle des arts martiaux.

Vous savez que depuis toujours les liens sont très étroits entre les sapeurs-pompiers et la Mairie de Port de Bouc.

Nous attendons avec impatience l'inauguration de la nouvelle caserne. Vous savez que depuis cet été ils ont intégré la nouvelle caserne avec perte et fracas puisqu'ils étaient à la fois sur le front des feux chez nous et ailleurs, et en train d'aménager la nouvelle caserne en faisant le déménagement par leurs propres services, ce qui n'a pas été très sympathique. En tout cas ils ont relevé le défi et ils sont bien installés dans cette nouvelle caserne. On attend le feu vert de son inauguration.

Mais avec l'amicale nous avons décidé depuis fort longtemps ce projet de construction de la nouvelle caserne

puisque c'était nécessaire de leur faire changer de lieu pour des conditions d'hygiène et de sécurité, et dans un lieu beaucoup plus stratégique. Avec l'amicale nous avons donc décidé d'ériger un monument pour nos disparus et c'est à cela que la subvention est destinée.

M. BERNEX.- Elle est de combien ?

Mme le Maire.- C'est 800.00 euros pour le drapeau.

M. SIMITSIDIS.- Il y a le monument et le fait que la municipalité a décidé de prendre en charge les repas pour 1 400.00 euros.

Mme le Maire.- Personne ne s'est porté volontaire comme à Martigues pour offrir les pizzas, mais la Municipalité a décidé de prendre en charge les repas au moment des incendies.

Y a-t-il d'autres demandes ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°1 est adopté à l'unanimité

2/ ACOMPTE SUR SUBVENTION 2018

Rapporteur : Madame Martine MULLER (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Vous le savez, souvent pour finir et commencer les exercices budgétaires, lorsque nous n'avons pas encore reçu toutes les subventions, le Conseil Régional statue en décembre pour verser un certain nombre de subventions de 2017. C'est un exemple parmi tant d'autres, parfois ils ont besoin d'une avance qui sera déduite comme nous le faisons chaque année.

M. BERNEX.- Peut-on connaître le montant des acomptes ?

Mme MULLER.- Le cinéma le Méliès : 30 000.00 euros ; pour les 4 centres sociaux : 15 000.00 euros chacun.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres demandes de précision ou d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°2 est adopté à l'unanimité

(Arrivée de Madame DI CESARE à 18 h 10)

3/ INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR

Rapporteur : Madame Rosalba CERBONI (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Comme chaque année.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°3 est adopté à l'unanimité

4/ TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

Rapporteur : Madame Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Vous avez la liste. Ce ne sont que des temps complets, c'est souvent dû soit à des réussites à des concours, soit à la régularisation d'une prise de fonction au grade concerné, soit à la montée en grade en fonction de l'évolution de carrière et à la prise de responsabilité.

Y a-t-il des questions ?

M. BERNEX.- Peut-on connaître le montant prévisionnel de ces changements de postes ?

Mme le Maire.- Cela rentre dans l'enveloppe de ce que nous avons prévu lors du Débat d'Orientation Budgétaire, et ensuite l'inscription au Budget Principal.

C'est la raison pour laquelle, lorsque nous tenons des Commissions Administratives Paritaires, nous prenons bien la mesure de nos possibilités de nominations, et nous sommes souvent amenés à retourner auprès des agents pour leur expliquer pourquoi ils n'ont pas été nommés. Cette année, dans 99.99 pour cent des cas c'est dû à notre budget, donc au manque de budget, mais pas forcément à leur manque de compétence ou à leur comportement.

M. BERNEX.- Comme cela représente douze pour cent du personnel et que c'est un chiffre important, c'est pour savoir s'il ne risque pas d'y avoir un dérapage au niveau du budget.

Mme le Maire.- Ne vous inquiétez pas, nous rentrons chaque année dans le Budget Prévisionnel que nous avons prévu, et des décisions modificatives réajustent ; les écritures montrent que nous n'avons jamais été insincères dans le budget.

M. BERNEX.- Je préfère le dire.

Mme le Maire.- Cela nous permet de clarifier.

M. PINET.- Est-ce qu'il n'y a pas une erreur à l'avant dernière ligne ?

Mme le Maire.- « Technicien principal première classe », ancien grade, nouveau grade « technicien », c'est cela.

M. SIMITSIDIS.- À un moment donné nous avons ouvert plus de postes dans cette catégorie, nous avons besoin de les limiter et de les transformer.

Mme le Maire.- Ce ne sont pas deux personnes qui sont dégradées, ce sont des postes.

M. SIMITSIDIS.- Ce ne sont pas des agents, c'est une mise à jour qui est faite sur une ouverture possible de postes.

Mme PEPE.- On ne dégrade pas ?

Mme le Maire.- On ne peut pas dégrader quelqu'un dans la fonction publique, si ce n'est après une commission de discipline. Ce sont des transformations d'emplois en fonction de la réalité de l'emploi. Souvent vous nous demandez les organigrammes, ça évolue en fonction du personnel, des mutations, des avancements de grades.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°4 est adopté à l'unanimité

**5/ CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE REGIONALE
POUR L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PAR LES
LYCEES JEAN MOULIN ET CHARLES MONGRAND - ANNEE 2016-2017**

Rapporteur : M. Laurent BELSOLA (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- C'est habituel. René, qui a fait partie de la commission qui a supervisé les choix de l'architecture du futur gymnase de Mongrand, à ce moment-là j'imagine que Mongrand n'aura plus besoin de passer une convention avec nous.

M. GIORGETTI.- Il faut savoir que dans les deux premiers mandats de la Région depuis 1986 ça n'existait pas, ça a existé en 1998 quand il y a eu des élus de gauche, le remboursement aux municipalités.

Mme le Maire.- Tout à fait. Très bien.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°5 est adopté à l'unanimité

6/ CONVENTION CADRE DES CENTRES SOCIAUX ET DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE 2018-2021

Rapporteur : Mme Evelyne SANTORU-JOLY

C'est un rapport qui revient tous les trois ans
(*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- C'est très important de consolider nos centres sociaux.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°6 est adopté à l'unanimité

7/ CONVENTION AVEC LE CENTRE CULTURAU MAR DE BERRA POUR AUTORISER A DEPOSER UN FONDS DOCUMENTAIRE A LA MEDIATHEQUE.

Rapporteur : Mme Martine MULLER (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?
(*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°7 est approuvé à l'unanimité

8/ PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI) DU SITE DE FOS OUEST 1 (KEM ONE, LYONDELLBASELL, SOLAMAT MEREX)

Rapporteur : M. Marc DEPAGNE (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Ce sont des mesures importantes parce que nous vivons avec des entreprises dont il ne faut pas minimiser l'impact, mais dont on peut régulièrement solliciter

les responsables ou les propriétaires pour qu'ils investissent dans les moyens de production de façon à limiter les impacts de pollution, voire les risques à la source. Inévitablement, le risque zéro n'existant pas, il vaut mieux s'organiser, et je pense que ce qui nous est proposé est lourd mais pertinent.

Mme PEPE.- Vous ne pouvez pas intervenir sur le plan, vous ne pouvez pas changer les choses, c'est juste une information ?

Mme le Maire.- Nous avons l'information.

Mme PEPE.- On prend acte de tout cela ?

Mme le Maire.- Et on l'inclus dans notre Plan Communal de Sauvegarde.

M. BERNEX.- Concernant les huit barrages que doit faire la police municipale, ont-ils les moyens de les faire simultanément ?

Mme le Maire.- On les fera, c'est pour cela qu'on monte à douze l'effectif de police municipale. Souvent, dans de tels moments de mobilisation on rappelle les employés qui ne sont pas en service, c'est une cause de rappel sur le poste de travail.

M. DEPAGNE.- On peut aussi faire jouer la solidarité avec la police municipale de Martigues, et c'est déjà arrivé.

Mme le Maire.- Oui, cela pourrait arriver.

Y a-t-il d'autres demandes de précision ou d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Mme le Maire.- Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°8 est adopté à l'unanimité

Mme le Maire. - Monsieur le DGS, vous êtes chargé de faire appliquer cette présente décision.

**9/ MODIFICATION SIMPLIFIE N°3 DU PLU : ZONE UA - CENTRE VILLE -
MODALITE DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER**

Rapporteur : Mme le Maire

Il faut absolument que nous passions cette troisième modification maintenant car une fois l'année 2017 dépassée, si nous avons encore une modification à faire -je pense que nous avons pensé à toutes les modifications qu'il nous fallait faire- nous déclencherions un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, et nous obligerions la Ville de Martigues et la Ville de Saint-Mitre à y rentrer. Donc pour l'instant, vous le savez, la bataille des maires consiste à essayer de continuer de maîtriser les sols de leur commune, ce qui commence à devenir des vœux pieux puisque nous sommes enclanchés dans un travail à l'échelle de la métropole pour un futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, étant entendu que MPM, l'ancienne CUM, est obligée d'être déjà en Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Une date fatidique de 2020 ou 2021 va arriver, où, une fois que les conseils municipaux seront renouvelés, on nous reproposera de rentrer tous en Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. J'espère que l'on maîtrisera toujours le positionnement négatif par rapport à ce projet.

Sur 4.4 hectares de notre centre-ville, il nous est aujourd'hui proposé d'aller vers une procédure de sous-secteur UAA, c'est-à-dire de permettre une majoration de vingt pour cent de droit à construire sur ce secteur pour que nous terminions le programme de logements que nous avons commencé en centre-ville. Vous vous souvenez que nous en avons parlé il y a quelques conseils municipaux, où nous avions un peu tout décrit. C'est le

dernier outil administratif pour nous permettre cela, que je vous propose de valider ce soir par votre vote. J'imagine que vous avez lu l'ensemble de la délibération qui est explicite pour le service concerné pour que notre délibération soit validée.

M. BERNEX.- Peut-on avoir un plan ou quelque chose qui délimite cette zone par rapport à la ville ?

Mme le Maire.- La zone UAA ?

M. BERNEX.- Oui. Je pensais qu'on aurait quelque chose ce soir pour nous permettre de délimiter cette zone.

Mme le Maire.- Vous partez du parking des sardinades à hauteur de la rue Denis Papin, vous descendez la butte, vous allez jusqu'au port.

M. BERNEX.- C'est la zone pour les nouveaux constructeurs ?

Mme le Maire.- Oui, c'est 4.4 hectares sur les 72 hectares du centre-ville. Nous sommes en train de tout bien peaufiner pour ne pas être ennuyés sur tous les projets que nous avons validés, pour faire en sorte d'avoir tous les outils administratifs conformes à nos projets.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur le sujet ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité, Monsieur Pinet, le Groupe de Monsieur Didero, Monsieur Bernex.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Le Groupe de Madame Pèpe.

Le rapport n°9 est adopté à la majorité, Monsieur Pinet, le Groupe de Monsieur Didero, Monsieur Bernex - Abstention du Groupe de Madame Pèpe

10/ CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Rapporteur : Mme Martine GALLINA (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Je pense que c'est clair.

Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ?
(Aucune demande n'est formulée)

Mme le Maire.- Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°10 est adopté à l'unanimité

11/ CONVENTIONS D'UTILISATION DES LOCAUX MUNICIPAUX PAR L'ASSOCIATION D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE DES AIGUES DOUCES / LA LEQUE - CENTRE SOCIAL FABIEN MENOT

Rapporteur : Monsieur Louis PHILIPPE (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- C'est pour les aider à avoir de quoi bien garder les enfants pendant les petites vacances. C'est pour sécuriser le soin que l'on doit toujours apporter aux enfants, nous devons toujours répondre présent. Je vous incite à le voter à l'unanimité, mais vous avez évidemment le droit de faire ce que vous voulez.

M. BERNEX.- Les responsables de ces différentes écoles ont-ils été mis au courant, ont-ils signé un accord, etc. ?

Mme le Maire.- Non, c'est la Mairie.

M. BERNEX.- Je veux dire un accord tacite.

Mme le Maire.- Bien sûr, nous discutons toujours ensemble parce qu'il faut être sûr que tout se passe bien déjà

avec le personnel municipal par rapport à la cantine, et ensuite c'est la cour, donc ça concerne surtout les employés municipaux : les concierges, les personnes qui nettoient la cour, c'est plutôt entre les personnels municipaux et les personnels du centre social. À aucun moment on ne propose aux enseignants de rentrer ni d'être dans une salle de classe, c'est pour la cour et le restaurant scolaire.

M. BERNEX.- Ce n'est que l'extérieur ?

Mme le Maire.- Oui, pas les salles de classe. Ils ont suffisamment de locaux au centre social mais c'est lors de la pause du repas, pour pouvoir prendre l'air dans un endroit sécurisé.

Mme PEPE.- Il n'y a pas de cour, ce n'est pas comme à Nelson Mandela où il y a une cour.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°11 est adopté à l'unanimité

12/ CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LE GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE (GPMM), LA POLICE NATIONALE ET LA POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : Monsieur Michel SANTIAGO (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°12 est adopté à l'unanimité

13/ INTEGRATION DU SERVICE ESPACE PUBLIC NUMERIQUE (EPN) DANS LES SERVICES MUNICIPAUX

Rapporteur : Madame le Maire

Comme vous le savez, il y a un certain nombre de compétences qui sont dites « orphelines » par la métropole, c'est-à-dire que même si la métropole est compétente dans le domaine du numérique, la Direction de la métropole a déterminé que les Espaces Publics Numériques ne rentraient pas dans leur compétence numérique. La métropole souhaite faire redescendre les Espaces Publics Numériques vers les communes, seule possibilité que la loi offre, lorsque la métropole ne veut pas d'une compétence elle ne peut la renvoyer que dans les communes.

Les communes qui ont créé des Espaces Publics Numériques les récupèrent sans problème, sauf qu'au moment où on nous a demandé d'enrôler cette décision municipale qui accepte de récupérer l'Espace Public Numérique tout devait bien se faire ; mais depuis, étant donné que la métropole est une grosse usine -excusez-moi l'expression, mais vous savez que lorsque je parle d'usine il n'y a rien de péjoratif dans mon langage puisque je respecte énormément le monde du travail, je suis sous le contrôle de ceux qui y sont encore ou de ceux qui en sont retraités- Cela dit, c'était un mot pour expliquer que c'est très compliqué administrativement, étant donné que plus on concentre, plus on élargit la collectivité qui va s'occuper du quotidien, plus les problèmes prennent du temps à être résolus.

Donc je vous propose d'adopter cette décision, comme cela la Ville de Port de Bouc montre sa célérité à rentrer dans le processus.

Quant à la métropole, un jour elle nous demande de le prendre complètement, ça deviendrait un Espace Public Numérique municipal, avec des employés municipaux ; aujourd'hui ils nous

disent qu'ils ne sont pas prêts et que ça resterait métropolitain, mais par contre qu'ils signeraient une convention avec nous pour que l'on gère le personnel, les projets, etc. jusqu'à ce que peut-être dans six mois, un an... le directeur des services est régulièrement invité à venir en réunion que l'on appelle CLECT, nous en avons déjà parlé : la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, pour essayer de faire en sorte que les choses soient claires. Car mettez-vous trente secondes à la place des employés, un jour notre employeur c'est la métropole, le lendemain c'est la Mairie, les fiches de paie, etc. Ce n'est pas simple du tout pour les employés. Pour avoir observé la façon qu'a eu le Directeur Général des Services de mener les discussions, il se bat bec et ongles pour que les employés qui vont devenir nos employés mais qui l'étaient aussi à la base puisqu'avant de monter à la métropole ils étaient chez nous, puissent être respectés dans leur statut, dans leurs inquiétudes, dans leur envie de savoir quel va être leur avenir ; nous avons essayé de les rassurer en leur disant que premièrement, quelque sera leur statut administratif ils auront leur salaire ; deuxièmement, que lorsqu'ils reviendront à la municipalité ils garderont tous leurs acquis, on verra comment les choses s'articuleront parce que par exemple nous n'avons pas le même régime indemnitaire, donc des primes seront transformées pour valoriser leur emploi numérique. Tout ce travail sera fait en toute transparence dans les instances paritaires et avec les représentants de leurs syndicats ; nous avons d'ailleurs reçu à l'échelle de la métropole le représentant. Nous sommes en lien avec tous ces partenaires sociaux pour que les choses se fassent relativement bien, mais on sait que l'inquiétude est au rendez-vous chez eux, donc nous avons un soin particulier ; le DGS les a rencontrés, et nous suivons cette question avec beaucoup d'intérêt. Cela concernera quatre postes.

M. SIMITSIDIS.- Une fois que nous aurons validé en CLECT, nous reviendrons vers vous au fur et à mesure.

Mme le Maire.- Pour préciser nos délibérations pour que le transfert effectif soit réalisé.

M. SIMITSIDIS.- Probablement qu'au prochain Conseil il y aura des conventions de gestion dont parlait Mme le Maire.

Mme le Maire.- Des conventions de gestion parce que ce ne sera pas un transfert net et précis mais un transfert par étapes, indépendant de notre volonté, vous l'aurez bien compris. Mais nous faisons tout pour accompagner la démarche de la meilleure des façons.

Aussi je vous demande de bien vouloir adopter ce rapport.

M. BERNEX.- Ça va commencer à partir de quand ?

Mme le Maire.- Nous ne sommes pas en mesure de vous le dire, normalement tout devait être réglé pour le 31 décembre, , nous sommes en train de travailler pour avoir les conventions de gestion, et à faire en sorte que pour l'instant les personnes gardent leur statut, pour que rien ne change pour leurs droits administratifs. On commence à se rapprocher très fortement par rapport au projet Port de Boucain, nous allons profiler leur mission en fonction de leur mission à recentrer sur Port de Bouc.

M. BERNEX.- En fonction des diverses communes de la même grandeur que la vôtre vous n'avez pas essayé de faire un plan général de travail pour essayer d'avoir une certaine homogénéité dans cet avenir numérique.

Mme le Maire.- Non, parce que jusqu'à présent c'est une compétence métropolitaine. Quand nous l'aurons pleine et entière on continuera à travailler dessus en y mettant la personnalité

Port de Boucaine en prépondérance, en fonction de nos besoins et de ce que l'Espace Public Numérique pourrait nous apporter, principalement le travail pour la réduction de la fracture numérique. Quand je parle de cela c'est bien évidemment pour les personnes qui n'ont pas l'habitude de l'utiliser, les personnes vieillissantes, celles un peu éloignées du numérique ; mais aussi chez les jeunes dont on pense qu'ils connaissent le numérique alors qu'en fait ils ont des pratiques bien ciblées liées essentiellement à leur smartphone, et parfois aucune action réflexe sur ce qu'ils font. Souvent ils se font avoir sur Facebook et sur les réseaux sociaux, vous connaissez les problèmes de harcèlement, vous connaissez la crédulité de certains adolescents qui pourraient imaginer une réalité qui n'est que virtuelle, et les dangers que cela peut occasionner, vous connaissez aussi les problèmes des sites non sécurisés sur lesquels il y a des problèmes de paiement, ou l'approvisionnement ne se fait pas, etc. Toutes les questions citoyennes qui, à la base, étaient nos motivations pour créer l'Espace ERIC : l'Espace Régional Internet Citoyen ; donc nous allons continuer sur cette voie.

Vous savez que depuis de nombreux partenaires utilisent essentiellement le numérique pour tous les dossiers, des demandes de logements, la CAF pour le suivi, Améli pour la sécurité sociale, les cartes grises, les dossiers de retraite, etc. Malheureusement, l'Espace Public Numérique est souvent dévoyé sur ces missions-là car s'il est chargé de permettre aux citoyens d'appréhender l'outil, en aucun cas les animateurs ne peuvent se transformer en travailleurs sociaux qui peuvent rentrer dans les dossiers personnels de nos habitants. L'animateur explique à la personne qu'il faut cliquer ou double-cliquer à la fin et s'engage sur ce processus, la personne clique et ne double-clique pas, son dossier n'est pas admis par

la CAF, il perd ses droits, derrière il y a une perte d'argent, et pour recouvrer les droits il y a des mois de carence durant lesquels il n'est pas payé. C'est donc une responsabilité particulière que de rentrer dans les dossiers personnels des habitants, il faut en avoir le statut juridique et être travailleur social, ce qui n'est pas le cas des animateurs des Espaces Publics Numériques.

Donc il y aura charge pour nous de bien expliquer à quoi servent les Espaces Publics Numériques municipaux qui pourront tout à fait, dans un second volet, à la fois informer sur les métiers du numérique, et également utiliser des supports numériques pour par exemple travailler sur la mémoire au moment où on va vers de la démolition de bâtiments, ou filmer des évènements, etc.

Nous travaillons toutes ces questions avec eux, avec tous nos partenaires.

Mais pour répondre plus précisément à votre question, le monde informatique et le monde numérique est un monde de réseau, donc les employés eux-mêmes sont tous en réseau. Ce fût un temps où les mairies coopéraient avec le SIPI mais la loi NOTRe est passée par là et les syndicats intercommunaux ont été dissouts. Donc coopérer entre communes sans structure ad'hoc.. sur la base du volontariat ça marche ou pas, c'est compliqué. L'important c'est que les salariés aient leur réseau entre eux, ils sauront venir nous interpeller si besoin, j'ai confiance en eux.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ?
(Aucune demande n'est formulée)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°13 est adopté à l'unanimité

14/ MOTION : APPEL POUR LA LIBÉRATION DE SALAH HAMOURI, AVOCAT FRANCO-PALESTINIEN

Rapporteur : Monsieur Boulenouar SIRAT

Merci, Madame le Maire, de me permettre de porter un vœu au Conseil Municipal de ce soir (*Lecture de la motion*)

(Applaudissements d'élus de la majorité)

Mme le Maire. - Vous l'aurez compris, je suis foncièrement pour cette proposition de motion. Vous me direz quel est l'intérêt communal d'une telle motion ? Il me semble que dans la démocratie française dans laquelle nous vivons il est important que les Français puissent faire remonter jusqu'au plus haut niveau des responsabilités le sentiment et le positionnement qu'ils peuvent avoir sur un positionnement français.

Il était important à un moment donné, lorsque Nelson Mandela a été enfermé dans les geôles de l'apartheid d'Afrique du Sud, que la France se positionne, mais la France ne s'est jamais positionnée tant que le peuple n'a pas réussi à créer un mouvement large. Ce mouvement est devenu large, même les artistes se sont mêlés à cette affaire, même la communauté internationale s'est mêlée à cette affaire, des artistes internationaux ce sont mêlés ; et de ce grand mouvement est née ensuite l'abolition de l'apartheid.

Aujourd'hui, ce qui nous est proposé c'est de faire partie des débuts d'un grand mouvement qui ne laisserait pas à l'autre bout de la planète se développer, ou en tout cas perdurer, sans que rien ne se passe, ce type d'exaction qui, un jour et dans un autre pays, et demain, qui sait.

J'ai toujours en mémoire ce poème qui dit *lorsqu'on est venu chercher les juifs je n'ai rien dit, je n'étais pas juif ; lorsqu'on est venu chercher...* etc. et un jour ils sont venus me chercher, moi. Dans cette dynamique il n'y avait plus personne pour me défendre car je n'avais rien fait... c'est moi qui le rajoute.

C'est un peu cette dynamique-là, comment chacun peut apporter une pierre modeste à l'édifice d'une prise de conscience, si bien évidemment tel était le positionnement de l'ensemble du Conseil Municipal, face à des questions de démocratie générale, car je ne peux m'empêcher chaque fois que je prépare un discours pour une commémoration qui marque la fin d'une guerre quelle qu'elle soit... on se dit tout le temps qu'on a un devoir de mémoire, on se dit tout le temps plus jamais ça, etc. mais après dans les actes au quotidien, dès qu'on le peut, il faut le traduire ; et lorsque quelque part sur la planète il y a un tel déséquilibre, on ne peut pas le passer sous silence.

C'est la raison pour laquelle, mon cher Boulenouar, je voterai très fortement cette motion que tu nous proposes ce soir.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ?

Mme PEPE. - Madame le Maire, nous pensons que cette motion n'a pas lieu d'être au sein du conseil municipal, car le rôle du conseil municipal est de gérer les affaires de la commune. À notre sens, nous n'avons pas été élus pour voter des motions qui relèvent plus de la diplomatie française et du droit international. Après chacun, en tant que citoyen, est libre de s'engager dans les combats de ses choix personnels.

C'est pour cela que ce soir, Madame MICHEL et moi-même ne prendrons pas part au vote et préférons quitter le conseil

municipal sur ce point. Bonsoir Mesdames, Messieurs, au prochain conseil municipal.

Mme le Maire.- Attendez, j'ai des informations à vous donner. Vous ne prenez pas part au vote mais vous n'êtes pas obligées de partir de la salle. On le note.

M. DIDERO.- La même chose, je vais reprendre l'argument sur le fait que cela regarde plus soit la commission des affaires étrangères de l'Assemblée Nationale ou du Sénat, ou le droit international.

Ce qui est un peu plus gênant à mon goût au-delà du contenu, c'est le fait que la motion... souvent vous nous faites part de certaines motions que l'on vote suivant les sujets, qui sont le fruit de vos écritures ou autres, là lorsqu'on tape sur Internet la motion n'est pas du conseil municipal ou des élus de votre majorité, elle ressort sur le site de l'Humanité, et quand on voit les personnes qui signent ou autre, c'est très estampillé politique encore une fois.

Ce qui me gêne aussi, encore une fois au-delà du contenu ou de la légitimité de vos propos, c'est le fait qu'on mette « la France coupable de » étant donné ce qui se passe actuellement et la poudrière dans laquelle nous vivons, je ne sais pas si cette motion a toute sa place dans un conseil municipal d'une commune, encore une fois au-delà du positionnement que vous pouvez avoir et qui est d'ailleurs peut-être le même que le nôtre.

Mme le Maire.- Je reste toujours dubitative sur vos interventions, soit vous êtes pour le contenu, et qui que ce soit qui l'ai écrit vous la votez, soit vous n'êtes pas d'accord avec le contenu et vous le dites. C'est votre droit de ne pas avoir envie de la voter, tout élu de la république doit respecter le positionnement de chacun.

Sur la question d'avoir une belle rédaction par une quelconque personne ou une quelconque idée, je suis de celles et de ceux qui, lorsque l'opinion formulée me convient, j'adhère à l'opinion ; je ne dis pas que j'adhère au parti. Je n'ai pas réélu Monsieur MELANCHON, je suis loin d'être la France insoumise, même en le disant ça me fait mourir de rire ; mais lorsque le contenu me convient je suis de celles et ceux qui se rassemblent autour, quelle que soit la personne qui a pu écrire le contenu. C'est pour cela que vous m'avez entendu citer, y compris au niveau des vœux de la ville, une phrase et des propositions qui ont été reprises dans une encyclique catholique, alors que je n'ai aucune religion.

Donc lorsque le contenu convient je vais sur le vote, mais libre à votre Groupe de s'exprimer comme il le désire.

M. BERNEX.- Par rapport à ce qui est écrit j'ai essayé de comprendre un peu plus la chose, je suis allé sur Wikipédia et j'ai vu le curriculum de Monsieur Salah HAMOURI. Il y a un différentiel assez important entre ce qui est écrit sur le papier, et Wikipédia n'est pas quelqu'un de droite ou quoi que ce soit.

Mme le Maire.- Ce n'est pas une référence, ce n'est pas une encyclopédie.

M. BERNEX.- Quand on voit ce qui est marqué sur Wikipédia sur Monsieur HAMOURI, et que l'on voit tout ce qu'il a fait en tant qu'actes, il y a des actes qui ont été faits contre les Israéliens, etc. En France, dans l'état dans lequel nous vivons, je pense qu'il serait classé S.

Mme le Maire.- Chacun doit être responsable de ses propos. Premièrement, je vous invite à véritablement faire des recherches plus poussées que Wikipédia, et deuxièmement faites bien attention, on ne doit pas être classé S ou targué de

terrorisme ou je ne sais quoi lorsqu'on exprime une opinion contraire à un gouvernement mis en place, sinon je suis classée S parce que je fais des manifestations...

M. BERNEX.- Est-ce que vous avez fait des actes de guerre, du transfert d'armes, etc. ?

Mme le Maire.- Il n'a pas fait d'actes de guerre ni de transfert d'armes.

M. BERNEX.- Si.

Mme le Maire.- C'est une accusation portée pour l'incarcérer, et il ne cesse de dire qu'il est innocent.

J'ai été moi-même accusée à un moment donné d'avoir triché ou je ne sais quoi à des élections, ce n'est pas vrai ; donc accuser quelqu'un c'est facile, maintenant quand les faits n'ont pas été prouvés ça veut dire que ça n'a pas été réalisé.

Je tiens à le dire parce qu'on ne peut pas dire tout et n'importe quoi, vous avez raison de ne pas être d'accord, dans ce cas-là vous l'exprimez et je le respecte, mais on ne peut pas dire tout et n'importe quoi, c'est pour cela que je vous engage à chercher ailleurs que sur Wikipédia. Mais vous avez le droit de ne pas voter cette motion.

M. GIORGETTI.- Je veux rappeler que ce conflit intéresse tous les citoyens. Qui n'est pas sensible à ce qui se passe là-bas depuis des années. La communauté internationale est incapable de régler ce conflit, comme elle ne règle pas la libération de Chypre. Et là en Israël où un état se conduit comme un cochon... et je suis pour la paix des deux Etats. Mais quand on prend des territoires et des territoires, etc. vous croyez que les gens vont rester comme cela ? Qu'est-ce qu'ils ont fait aux vieux ici à Port de Bouc, sous l'occupation allemande ? Ils étaient terroristes et résistants, qu'est-ce qu'ils ont fait, ils sont chez eux...

M. BERNEX.- On mélange les genres...

(Propos simultanés, brouhaha)

M. GIORGETTI.- Je vous ai écouté, j'aimerais pouvoir finir. Je voterai cette motion parce que j'y suis favorable telle qu'elle a été donnée par Boulenouar parce que je suis sensible à la paix, je me bats depuis des années pour la paix dans le monde ; là-bas ça commence à durer et on ne règle rien, on envoie des pansements. À mon époque la Région PACA l'a fait parce qu'il faut savoir, la destruction de je ne sais combien d'oliviers millénaires pour empêcher les paysans Palestiniens de travailler et de se nourrir, où la Région PACA avec ses commissions a envoyé des oliviers pour qu'ils puissent les planter sur les toits, a envoyé des médicaments, etc. Mais sur le fond le conflit n'est toujours pas réglé. Il faut un Etat israélien, un Etat palestinien, et qu'ils puissent vivre en paix là-bas. Il faut en finir avec cela et que les gens puissent vivre libres et en paix dans la plus grande fraternité comme ils ont pu vivre à des moments de leur vie, comme on peut vivre en fraternité entre peuples.

Quand j'entends qu'il est terroriste, non, il est chez lui, et il se bat pour la paix et pour son pays.

Mme le Maire.- Tout le monde s'est exprimé, il appartient maintenant à chacun de s'exprimer en son âme et conscience sur le contenu du texte en fonction de ce qui est écrit. Nullement ce texte n'est signé, il apporte un contenu, si vous êtes d'accord avec le contenu vous votez pour, sinon vous votez contre, si vous ne voulez pas prendre part au vote comme c'est le cas du Groupe de Madame Pépe, c'est noté, si vous voulez vous abstenir vous en avez le droit.

Qui est pour cette motion ? Tout le Groupe de la majorité et Monsieur Rebbadj.

Qui s'abstient ? Monsieur Pinet.

Qui est contre ? Personne.

Qui ne prend pas part au vote ? Le Groupe de Madame Pèpe, Monsieur Didero, Monsieur Bernex.

Je vous remercie pour cette expression démocratique.

Pour : le Groupe de la majorité et Monsieur Rebbadj

Abstention : Monsieur Pinet

**Ne prennent pas part au vote le Groupe de Madame Pèpe,
Monsieur Didero, Monsieur Bernex.**

Mme le Maire. - Nous nous étions engagés tout au long de nos conseils municipaux, si les choses évoluaient, de se tenir au courant sur la problématique soulevée, je le répète encore, parfois par des personnes de la pire des façons. Donc aujourd'hui je vous annonce plutôt une bonne nouvelle.

Appuyés par des personnes très responsables ici au sein du conseil municipal, et des citoyens par ailleurs, nous avons été alertés les uns et les autres par ce problème de prolifération des chats sur Port de Bouc. Parfois les saisons sont particulières, on l'a vu dans la végétation, ça doit aussi arriver dans le règne animal, plus le fait que certaines personnes les nourrissent de façon pas très agréable pour la salubrité urbaine.

Comme je m'y étais engagée, j'avais envoyé un courrier auprès de la fondation « 30 millions d'amis » qui était en mesure de nous fournir des subventions supplémentaires, et j'aimerais vous faire lecture de la réponse parce qu'en le faisant vous aurez les éléments qui vous permettront de

dialoguer avec des personnes qui pourraient vous dire n'importe quoi.

« Après étude des documents que vous, Madame le Maire, nous avez fait parvenir, la fondation « 30 millions d'amis » a décidé de vous apporter son soutien pour la stérilisation et l'identification des chats errants de votre commune. À cet effet vous trouverez ci-joint le bon de mission numéro 1 qui reprend les éléments communiqués et fixe la somme allouée par la fondation ».

Le bon de mission concerne la Ville de Port de Bouc au nom du Maire, avec l'adresse de la commune.

La mission : lieu de capture de la population sur le secteur : les Comtes Jausserane, donc les Berges du Canal, etc. Le secteur Milan sud Amarantes, zone industrielle ; le secteur la Lègue, les combattants, et le secteur Tassy Centre-ville.

N'ont pas été retenus les secteurs du GPMM sur le port.

Mme PEPE.- La Bergerie et le nord de la ville ?

Mme le Maire.- La zone industrielle mais pas la Bergerie en tant que telle. Certains endroits n'ont pas été retenus.

L'intervention se faisant du 18 octobre jusqu'au 28 février 2018.

L'estimation du nombre de chats qui pourraient bénéficier de ce bon de mission : 100 mâles, 140 femelles, pour un budget alloué de 17 200.00 euros.

La Mairie ne reçoit pas d'argent. Les personnes habilitées, c'est-à-dire l'association « au petit bonheur des chats », ou des personnes qui travailleraient pour cette association, ramèneraient les chats auprès de l'association habilitée et auprès des vétérinaires, celui de Port de Bouc et

celui de Fos. Toujours celui estampillé que nous connaissons. Ils amènent la fiche de suivi en même temps que l'animal, ensuite le vétérinaire se fait payer par la fondation.

Tout est transparent, clair et net.

Je vous dis cela parce que l'association a été accusée de faire du détournement d'argent, elle a été accusée de ne prendre que ses propres chats, le maire a été accusé de ne rien faire sur cette question, une personne est venue en disant qu'elle savait mieux faire que les autres, à ce jour rien n'a été donné en termes de justificatifs de l'association, de ses statuts, etc. Cette même personne qui se permet de mettre sur les réseaux sociaux une dénonciation comme quoi à Port de Bouc la situation est catastrophique au niveau des chats, si bien que j'avais dit lors d'un précédent conseil municipal que si quelqu'un la connaît qu'il aille la voir et la calmer. Nous y travaillons, mais je n'en peux plus de répondre à des personnes qui m'appellent du Var ou d'ailleurs pour essayer de savoir ce que l'on faisait de si horrible à Port de Bouc.

Mes chers collègues, vous qui êtes responsables en tant qu'élus de la Ville de Port de Bouc, voici tous les éléments. Si vous le souhaitez vous pouvez prendre connaissance du courrier, tout est transparent. Et que ceci cesse, s'il vous plait, parce que d'identifier et de dire qu'il faut s'occuper d'un problème tel que beaucoup de conseillers municipaux le font ici chaque jour dans la majorité ou dans l'opposition, c'est un acte responsable.

J'avais dit que je vous donnerais le résultat dès que je l'aurais, je tiens toujours mes engagements.

Je voulais aussi vous dire que, eu égard la difficulté que nous avons avec les problèmes de transferts avec la métropole, etc. nous avons besoin sur un timing rétroactif avant

que ne se réunisse le conseil de la métropole et le conseil de territoire, de réunir un conseil municipal en dehors de la date du 19 décembre, nous allons très certainement le faire le 12 car il faut le réunir avant le 15 décembre. Notez-le au crayon gris, nous allons essayer de s'y tenir, mais si rien ne concorde on changera la date, sinon on se tiendra au 12 décembre. Essayez de venir car il nous faut tenir le quorum et faire en sorte que ces décisions importantes puissent passer en temps et en heure pour ne pas gripper une machine, et faire la démonstration qu'une collectivité de proximité est l'échelon le plus pertinent pour régler les problèmes de la proximité. Je compte sur votre esprit de responsabilité, je vous fais confiance.

On n'annule pas le conseil municipal du 19 décembre.

Merci, bonne soirée.

La séance est levée à 19 h 05